



Municipalité de Saint-André-Avellin

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 31-00

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2017, le conseil a adopté, par la résolution **1702-60** le projet de règlement de modification numéro **17-98PR**, intitulé **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **6 mars 2017**, à **19h30** au 119 de la rue Principale. L'objet de cette assemblée est de présenter certaines modifications:

17-98PR

La sous-section 7.3.17. Zone industrielle légère de l'aéroport (I-C) est modifié de la façon suivante :

1-L'appellation de la zone actuelle est remplacée par celle-ci;
« Zone industrielle légère de la Route 321 Nord »

2-On ajoute les usages suivants permis dans cette zone;

- « -Les industries liées aux sites d'extraction;
- Les sites d'extraction; »

3. Le projet de règlement ainsi que les plans illustrant les zones visées par le projet de modification du règlement de zonage numéro **17-98PR** peuvent être consultés aux heures de bureau, au secrétariat de la municipalité, situé au 119 de la rue Principale, à Saint-André-Avellin.
4. Les modifications au projet de règlement **17-98PR** ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Cette modification au règlement de zonage doit être effectuée uniquement pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement.

La zone concernée comprend que la totalité de la propriété sise au 1186, Route 321 Nord.

5. Au cours de cette assemblée, la Maire, Madame Thérèse Whissell ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Fait et donné à Saint-André-Avellin, le 16 février 2017.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière

M^{me} Marie-Claude Choquette